



les buralistes en quête de nouveaux métiers

Rubrique : actualités - Date : vendredi 24 février 2006

Une enquête des ECHOS sur « les buralistes en quête de nouveaux métiers » afin de ramener les clients dans les débits de tabac. D'après le journal, le lancement d'une coopérative va leur permettre d'élargir leurs activités avec l'installation de mini-drugstores. Le quotidien note que si le gouvernement a renoncé à utiliser l'arme de la hausse des prix, les buralistes redoutent désormais qu'il ne reprenne à son compte la proposition de loi du député Yves Bur qui vise à interdire de fumer dans tous les lieux publics. Affirmant que les buralistes frontaliers ne se sont toujours pas remis de la hausse des prix et qu'ils dénoncent la contrebande et « les réseaux mafieux constitués », le journal rapporte que selon eux 15 à 18% du tabac consommé en France proviendrait de circuits parallèles, le cigarettier BAT avançant pour sa part le chiffre de 24%. Les Echos qui juge que malgré la législation plus sévère qui autorise seulement 5 cartouches à la frontière depuis le 1er janvier, les résultats ne sont guère probant à la frontière espagnole, note que si les frontaliers sont toujours sur la défensive, les buralistes plus discrets en raison des « aides massives » sont désormais persuadés que l'avenir réside dans la capacité à se diversifier. D'après le journal, certains professionnels reconnaissent que les effets de ces aides ajoutées à l'effet prix - les hausses de tarif compensant les chutes de volume - « ne sont pas négligeables », sachant que selon la confédération des débitants « le chiffre d'affaire a globalement progressé dans 54 départements l'an dernier ». Le Président de la chambre syndicale de l'Île de France déclare toutefois « nous avons fait notre métier en besogneux nous devons devenir des gestionnaires et transformer nos établissements en lieux de convivialité » et le président de la confédération des débitants ajoute « il faut faire venir les clients pour autre chose que du tabac ». Suit un développement sur l'ensemble des produits que pourraient proposer les buralistes, suivi d'une conclusion sur ce souhait de la confédération des débitants qu' à l'instar de l'Espagne « le droit de griller une sèche soit maintenu dans les établissements de moins de 100 mètre carrés ».